

Du 1^{er} au 8 décembre 2022- Élections Fonction publique

la
cgt
Culture

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Comité Social d'Administration - CSA

Centre national des arts plastiques

Du 1^{er} au 8 décembre chaque agent.e du CNAP devra choisir ses représentant.e.s au comité social d'administration (CSA).

**La CGT
vous la
connaît,
elle est
à vos côtés
tous les jours**

RESTONS UNIS

Si le vote CGT a une importance capitale au niveau du CSA ministériel pour donner du poids à tout ce que nous portons comme revendication au plus haut niveau de l'État, **renouveler votre confiance à la CGT et à leurs représentants par votre vote au CSA du CNAP servira à préserver les victoires acquises et à continuer à donner du poids et des moyens à la défense de vos intérêts.**

CONTINUONS À NOUS MÊLER DE NOS AFFAIRES !

L'article L112-1 du code général de la fonction public dispose que "*les agents publics participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires régissant les fonctionnaires et des règles relatives aux conditions d'emploi des agents contractuels, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de certaines décisions individuelles*".

**Voter CGT
c'est proposer,
revendiquer,
agir et lutter
ensemble**

**Le CSA, c'est l'outil qui donne le droit aux agent.e.s
d'intervenir dans tous les domaines de la gestion du
CNAP. Ne pas voter, c'est donner sa voix au bon vouloir
de l'administration.**

**Pour un progrès
social réel**

JE VOTE

la
cgt
Culture



LE CSA : UN OUTIL POUR L'EMPLOI ET LES MISSIONS

Nous connaissons parfaitement les projets gouvernementaux en ce qui concerne l'emploi public. Le CNAP n'échappe pas aux logiques de diminution de l'emploi et de précarisation. Nous savons parfaitement aujourd'hui que la **politique de l'emploi et des carrières** doit être repensée et mise en œuvre en fonction des besoins nécessaires à la réalisation de nos missions. L'emploi est une des prérogatives centrales du CSA. La définition de ces besoins ne peut se faire sans l'avis des personnels eux-mêmes. **L'accompagnement social négocié lors du mouvement de grève de novembre 2021, qui a pour objectif de déprécariser les CDD et de niveler par le haut les contrats et statuts, doit se mettre en place, malgré les réticences de la direction.**

LE CSA : UN OUTIL POUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Il ne faut pas oublier que si les instances représentatives du personnel existent, c'est non seulement pour garantir le droit des agent.e.s mais c'est aussi et avant tout parce que les décisions qui relèvent de l'organisation du travail sont meilleures si toutes les personnes concernées y participent. C'est ainsi que toute décision ayant une incidence sur le fonctionnement des services doit être soumise pour avis au CSA. Cela concerne aussi bien les modifications d'organisation, du règlement intérieur que les règles de fonctionnement du télétravail, la formation professionnelle ou la lutte contre les discriminations. **L'actuel projet de réorganisation doit véritablement se poursuivre en concertation avec l'ensemble des personnels, grâce à la détente du calendrier obtenue par les représentant.e.s.**

LE CSA : UN OUTIL POUR LA SANTÉ ET LA SECURITÉ AU TRAVAIL

Le CSA du CNAP sera doté d'une formation spécialisée en matière de sécurité et de santé au travail qui remplace les CHSCT. Cette formation a pour but d'améliorer les conditions de travail. Elle aura les mêmes prérogatives en matière de prévention, d'évaluation des risques professionnels et disposera d'outils tels que le droit d'alerte et le droit d'enquête. **Les interventions de l'ARACT et de Degest devront permettre la mise en place de véritables plans d'action en termes de prévention des risques psychosociaux et de modifier la réorganisation prévue pour répondre à ces objectifs de prévention.**

**Du 1er au 8 décembre 2022, je vote pour mon CSA du CNAP
ET je vote pour le CSA ministériel qui revêt une importance toute
particulière. Au-delà du choix des élu.e.s dans cette instance
ministérielle, il sert à déterminer la représentativité syndicale au
niveau de l'ensemble de la fonction publique.**

**Concernant mes droits individuels, je vote aussi pour ma CAP
OU pour ma CCP.**

DROITS fraternité PARTICIPATION
santé luttes service public MISSIONS
revendications démocratie
culturelle CONDITIONS DE
TRAVAIL mobilisation RETRAITE
salaires emplois STATUTS
carrière METIERS AVENIR

JE VOTE



la
cgtp
Culture

